



Regularisation père enfant français

Par **Lili3176**, le **06/11/2012 à 18:18**

Bonjour, rn rn Je suis actuellement enceinte de 7 mois de mon conjoint qui a la nationalité pakistanaise. rn Actuellement, il vit en Espagne, là où nous nous sommes rencontrés et avons vécu ensemble. rn Il est entré illégalement en Europe. rn Y a-t-il des risques de reconduite dans son pays s'il vient en France pour faire une reconnaissance anticipée puis par la suite pour vivre avec nous..? rn Quels sont ses droits en tant que futur parent d'un enfant français et quelles sont les démarches à faire afin qu'il puisse régulariser sa situation et travailler ici en France ? rn Auront-ils des droits pour les aides de la CAF sachant qu'il est sans papiers (il a quand même son passeport toujours valide mais est venu illégalement)? rn Avons-nous nécessairement besoin d'un avocat pour sa régularisation ou pouvons-nous faire les démarches seuls sans risque de reconduite ? rn rn Je vous remercie d'avance pour votre réponse